



Evaluation Summaries

Projets d'Insertion des Jeunes dans la vie Professionnelle à travers les Investissements à Haute Intensité de Main d'œuvre (PEJIMO)

Brèves informations

Pays concerné: Mali

Mode d'évaluation: Indépendante finale

Domaine Technique: Création d'emploi

Gestion de l'évaluation: ILO/Duché du Luxembourg

Equipe d'évaluation: Laurent GUERIN, Boubacar KANE, Oumar BA.

Début du projet: Juillet 2005

Fin du projet: Août 2007

Code du projet: MLI/07/02/LUX

Donateur: Grand Duché du Luxembourg (1 150 000 US\$), Gouvernement du Mali (2, 220,618 US\$)

Mots-clés: Création d'emploi à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Contexte

Brève présentation du projet

Le « Projets d'Insertion des Jeunes dans la vie Professionnelle à travers les Investissements à Haute Intensité de Main d'œuvre » a été initié à travers la formulation de requêtes distinctes par le gouvernement Malien auprès du BIT. Dans un premier temps, le gouvernement a sollicité l'aide du BIT pour la promotion de l'emploi à travers son approche HIMO dans le cadre du le cadre du Schéma Préliminaire de Programme Multisectoriel d'Investissement à fort coefficient d'emploi en milieu rural, et dans un deuxième temps, le conseil des ministres malien, suite à une requête de la

mairie de la commune III de Bamako au ministère du travail et de la fonction publique, a émis une demande de soutien auprès du BIT portant sur l'assainissement d'une de ses zones urbaines.

Initialement distincts, les deux projets ont été réunis sous un même programme, axé sur l'insertion des jeunes au monde du travail, avec une composante rurale (région de Ségou) et une composante urbaine (commune III de Bamako).

Le projet est axé sur deux volets d'intervention :

- un volet investissements générateurs d'emplois et de revenus au profit, notamment des populations rurales (dans le domaine de l'irrigation, des pistes de désenclavement et de production, et du développement environnemental) et urbaines (dans le domaine du pavage et de l'assainissement) démunies,
- un volet formation pour le renforcement des capacités des bénéficiaires publics comme privés (PME et BE du BTP, Associations de producteurs, Groupements de jeunes, comités de quartiers, Organes et Projets d'appui aux Collectivités décentralisées, agences d'exécution, etc.).

Le projet est considéré et conçu comme un projet démonstratif: il doit permettre d'expérimenter l'éventail des approches à fort coefficient d'emploi dans le contexte urbain du Mali, montrant à la fois qu'elles contribuent au développement de l'emploi des jeunes, qu'elles sont techniquement faisables et économiquement rentables. Ces approches devraient être étendues à plus grande échelle, dans le cadre de projets de plus grande envergure.

Objet, portée et objectifs de l'évaluation

La mission, qui s'est déroulée du 22 juin 2007 au 10 juillet 2007, était composée d'un consultant du BIT coordonnateur de la mission et responsable des aspects techniques, d'un consultant mandaté par le Grand-duché de Luxembourg chargé des aspects liés à la formation et d'un consultant national, expert comptable chargé des aspects financiers et institutionnels.

Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie appliquée pour cette évaluation repose principalement sur les activités suivantes :

(1) Analyse des documents de projet ; (2) Briefing avec les responsables de l'Unité de projet HIMO et certains de leurs collaborateurs, au cours duquel les travaux de la mission les procédures appliquées par l'Agence et leur perception par rapport à l'exécution de cette phase pilote du PEJIMO ont été clarifiés et un plan de travail établi, (3) Visite sur le terrain, et lieux d'exécutions du projet afin d'évaluer les procédures appliquées au niveau de la Coordination Régionale de l'APEJ et de l'Antenne de PEJIMO à Ségou ; (4) Rencontre avec la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Décentralisées (ANICT), l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP), afin d'obtenir des informations concernant les procédures de passation de marchés en vigueur au Mali, ainsi que sur les mécanismes de financement des investissements des communes et leur contribution exigée; (5) Et finalement une réunion de débriefing a été organisée afin de présenter les principales conclusions et recommandations de la mission d'évaluation.

Résultats atteints et conclusions

La grande force de ce projet est d'avoir réussi à créer une réelle capacité au sein des opérateurs et partenaires institutionnels des zones d'intervention du programme dans les domaines de :

- l'étude et la sélection de projets communautaires en adéquation avec les ressources locales, les besoins priorités et la nécessité de fournir de l'emploi aux populations défavorisées,

- la formation des micro-entreprises de Bâtiments et Travaux Publics (BTP) à l'approche HIMO leur permettant un meilleur accès aux marchés publics,
- l'identification et la mise à disposition de planches réelles de démonstration de la technique du pavage de roche permettant à moyen terme de généraliser l'approche et constituer une filière roche reconnue comme une technologie applicable au revêtements et à l'assainissement des voiries et zones urbaines.

La mobilisation des agents de développement (directions techniques décentralisées, mairies, associations communautaires, opérateurs économiques du secteur privé, GIE) a été effective tout au long du projet et a permis la réalisation de travaux d'intérêt collectif dans des conditions de qualité et de coûts tout à fait performantes avec notamment la création de 2 pistes de désenclavement en milieu rural, réalisées en comparant deux approches (travail à l'entreprise et recours à un GIE) qui ont permis de mettre en avant l'intérêt de recourir aux GIE locaux. En milieu urbain le revêtement en pavés de roche et l'assainissement de voiries constituait un élément particulièrement novateur du projet. Cette approche a permis de tester en grandeur réelle une technologie très fortement créatrice d'emplois lors des travaux et génératrice d'emplois permanents par le biais de la généralisation de la filière pavage de roche, qui a d'ailleurs démontré sa compétitivité économique et financière ainsi que sa capacité à coexister avec des technologies concurrentes.

On dispose ainsi avec le projet PEJIMO d'une bonne structure, quasiment opérationnelle car dotée d'une expérience en conditions réelles de chantiers optimisant les matériaux locaux, et en totale adéquation avec les orientations du Gouvernement en termes de création d'emplois et valorisation des matériaux locaux (économies de devises).

Il apparaît souhaitable de développer cette approche en donnant au projet PEJIMO une dimension nationale.

Enseignements retenus et Recommandations

Enseignements retenus:

- Cette phase pilote a permis de démontrer que pour maximiser l'impact des investissements sur l'emploi, les choix et les alternatives technologiques sont décisifs. Les travaux qui ont été réalisés, malgré toutes les difficultés rencontrées, confirment tout l'intérêt et les liens indispensables à établir entre l'emploi et les politiques et programmes d'investissement. Ces efforts constituent un signe évident d'une prise de conscience du caractère central de la question de l'emploi dans les stratégies de croissance et de lutte contre la pauvreté.
- Un apport mécanique minimal doit être systématiquement recherché dans la conception des projets comme cela a été fait pour les deux pistes du programme car il permet de mieux crédibiliser l'approche HIMO –approche qui consiste à promouvoir une technologie alternative au travail purement manuel ou purement mécanisé- et permet en outre une meilleure implication des populations dans la mise en œuvre du projet du fait de la plus value apportée au projet par la mécanisation légère.
- Le paiement rapide des travaux réalisés par différents prestataires est une condition indispensable pour garantir le succès des investissements HIMO. La maîtrise totale de la programmation des travaux et des échéances financières, liées aux engagements que prend le projet, est une condition préalable pour éviter les pilotages à vue du projet.

Principales recommandations :

- L'offre de formation du PEJIMO devra être améliorée et mieux structurée pour rester crédible et pouvoir répondre plus efficacement à la demande de perfectionnement continu des bénéficiaires et des partenaires. Un effort soutenu de formation des formateurs pour le projet doit être maintenant entrepris ainsi que l'acquisition de matériel didactique et audio visuel modernes cours (manuels, fascicules, documents) bien conçus devront être disponibles et remis aux

apprenants à la fin des stages pour fixer les nouvelles connaissances acquises. Enfin un système de suivi évaluation participatif devra être mis en place pour veiller à la qualité des enseignements, à la validation des documents et la diffusion des programmes

- Il est important de réduire le délai de paiement des prestations HIMO à un maximum de six jours ouvrables, l'objectif étant le renforcement des capacités locales à travers des chantiers/écoles dirigés vers des prestataires et groupements sociaux de faibles moyens financiers et matériels. Pour leur survie, l'APEJ doit garantir la disponibilité de la trésorerie pour la couverture des dépenses d'investissement du PEJIMO avant le lancement des travaux, fournitures ou prestations de service (à travers l'APEJ). Pour ce faire, il est important, pour la nouvelle phase, qu'un compte bancaire soit ouvert exclusivement au nom de la Direction Nationale du Projet.
- Pallier la sous-utilisation de l'assistance technique devra être une des préoccupations majeures de l'APEJ par l'adoption de mesures développées plus loin qui permettront d'optimiser les performances de cette dernière. Parmi ces mesures il conviendra d'une part de permettre au projet une meilleure maîtrise des programmation des interventions sur le terrain, maîtrise qui doit aller de pair avec la possibilité de cogérer avec l'APEJ les fonds d'investissement et d'autre part une meilleure adéquation entre les volumes d'investissements et les coûts de l'AT associée, le ratio AT/Coût total du programme devant se situer dans une fourchette admissible de 30 à 40%.